



Chute d'un fauteuil a l'hopital

Par **Ouriel**, le **11/08/2014** à **11:23**

Bonjour a tous et merci de l'attention que vous porterez a ce message.

Malgre les recherches sur le forum, je n'ai pas trouve de situation similaire.

Mon pere a ete victime d'un AVC il y a une semaine. Il a donc ete transfere a l'hopital, en service de soins intensifs.

Cet accident l'a laisse hemiplegique du cote droit (jambe, bras, visage). Malgre cela, ni la vision, ni l'ouie de ce cote n'ont ete alterees (teste que nous avons fait en chambre). Toutefois, il eprouve de tres grandes difficultes a articuler (paralysie faciale).

Pendant son sejour dans le service, mon pere a ete mis "au fauteuil", qui en fait est une chaise avec des roulettes.

Vendredi, mon pere a ete mis dans ce fauteuil et laisse seul dans sa chambre. Il n'etait pas attaché, sangle ou protégé.

Le fauteuil s'est renverse, avec lui dedans, pour une raison encore inconnue.

Dans sa chute, son oeil droit a ete touché (ne pouvant se proteger de ce cote), il a ete necessaire de l'operer de cet oeil en urgence dans l'apres-midi. L'operation consistait a nettoyer l'oeil (plaie).

Apres l'operation, un point a ete fait avec le service. Ils (Medecin, infirmieres..) se sont excuses et nous ont annonce que l'oeil etait toujours la (pas d'ablation) mais que la vision etait definitivement perdue pour ce cote.

Malgre son age (seulement 63 ans), mon pere souffre de nombreuses pathologies

(insuffisance rénale, diabète insulin-dépendant, hypertension...). Il a subi une greffe de cornées il y a 40 environ, mais voyait toujours correctement avec des lunettes (conduisait sans aucun problème encore la semaine dernière).

Depuis, son état s'est nettement dégradé (il est désormais dans le coma). Je pense que l'accident de l'œil n'a pas d'incidence sur l'évolution de son état (je "pense" car je ne suis pas médecin), mais je trouve cette erreur revoltante, il n'avait pas besoin de ces souffrances en plus...

Quoiqu'il en soit, son œil est perdu. Qu'il se remette ou non (les médecins nous ont laissé un espoir), il ne verra plus jamais de ce côté.

Que puis-je faire? Ai-je des recours?

J'ai déjà écrit à l'hôpital ce matin (LRAC) pour relater les faits, afin de fixer les faits quelque soit le destin de mon père.

Merci de vos réponses

Par **moisse**, le **13/08/2014** à **21:10**

Bonsoir,

J'avoue ne pas voir l'erreur dont vous faites état.

En hospitalisation classique, on n'attache jamais les patients.